



Centre Culturel
J. Raphaël-Leygues

ATELIERS MUNICIPAUX 2025-2026

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

Nom et prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

.....

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Atelier municipal fréquenté / horaire :

Autre atelier municipal du Centre culturel : OUI ☐ NON ☐

Nom de l'atelier supplémentaire / horaire :

N° Pass' Culture Villeneuvois (obligatoire) :

Donnez-vous l'autorisation d'être filmé ou pris en photo dans le cadre de l'activité et d'utiliser cette image sur les différents supports de communication, site internet de la ville, réseaux sociaux, magazine culture...de la mairie de Villeneuve-sur-Lot ?

OUI ☐

NON ☐



Règlement intérieur des ateliers municipaux

- La participation aux ateliers municipaux implique l'obligation de se munir du Pass' Culture Villeneuvois et de fournir le dossier d'inscription complet.
- Toute personne inscrite doit être assidue toute l'année, au bout de deux absences consécutives non justifiées son inscription pourrait être remise en cause.
- Le Centre culturel doit être informé de chaque changement d'adresse ou de numéro de téléphone.
Le Centre culturel doit être informé de toute absence afin de prévenir l'intervenant .
- Les cours débutent à l'heure.
Ils ont lieu toute l'année scolaire, hors vacances scolaires.
- Des représentations peuvent avoir lieu dans le courant ou en fin d'année. L'assiduité aux cours est importante.

Signature :

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription et règlement intérieur signé
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de domicile pour le Pass'culture villeneuvois
- Pass' culture villeneuvois (à prendre à l'accueil du Centre culturel)
- Pour les ateliers "Création Danse et Image" et "Danse Hip-Hop"

Nouvelle inscription : certificat médical

Ré-inscription : questionnaire de santé, si Oui à une question fournir un certificat médical

**retour des dossiers
à l'accueil du Centre culturel**